

COMPTE RENDU de SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018

Le treize septembre deux mil dix-huit, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du six septembre deux mil dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Michel FROGER, Maire.**

Huit conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Florence BARBIER, Pascale CHAUSSON, Cyrille PELLETIER.

Messieurs Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER, Jean-Marie FROGER, Louis BAUSSAN.

Excusés : Catherine CROTEAU (pouvoir à Mme BUNEL), Isalyne HERIVEAU (pouvoir à Mme BARBIER), Sandrine WEINHARD, Jérôme CHERON.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Pascale CHAUSSON est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 12 juillet 2018 à l'approbation de l'Assemblée municipale. L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu. Il propose à l'assemblée de rajouter deux objets supplémentaires, il s'agit du devis de pose de plots pour les lampadaires et une décision modificative n° 1 au budget communal 2018, à l'unanimité, les conseillers acceptent de rajouter ces deux sujets.

1^{er} OBJET : DEVIS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL CONCERNANT L'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une réunion de coordination de travaux de l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité et de génie civil téléphonique a eu lieu le 12 septembre 2018 avec le Département, le SAEP de Dollon, ATD du Perche Sarthois (anciennement DDT), Engie Ineo et les adjoints. Les travaux débuteront le 8 octobre 2018 et se termineront au printemps 2019. Lors de cette rencontre, le Département a transmis à la commune le devis de ce projet (estimation validée en conseil municipal le 12/10/2017) et se résume ainsi :

La 1^{ère} tranche correspondant à l'enfouissement des réseaux de la route de Thorigné et la rue des Fleurs est estimée à :

- Enedis 18 000 € HT (3 600 € à la charge de la commune) et Orange 35 000 €

La 2^{ème} tranche correspondant à l'enfouissement des réseaux de la rue des Fleurs est de :

- Enedis 45 000 € HT pour l'option HTA (9 000 € à la charge de la commune) et Orange 35 000 €

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir se positionner sur les devis de ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée municipale

- confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune
- sollicite le Département pour la réalisation de ce projet
- accepte de participer à 20% du coût des travaux pour l'électricité soit 3600 € pour la tranche 1 et 9 000 € pour la tranche 2
- accepte de participer à 100 % du coût des travaux soit 70 000 € net (tranches 1 et 2) pour le génie civil de télécommunication
- confirme l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune,
- autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

- le Conseil Municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

Suite à la validation des devis concernant l'enfouissement des réseaux route de Thorigné sur Dué et rue des Fleurs, la Sté Engie, qui a le marché avec le Département sur cette opération, a transmis à la commune un devis pour la fourniture et la pose de massifs qui serviront de base pour accueillir les futurs lampadaires ainsi cela évitera le doublon de terrassement et remblaiement. Le coût est de 4 500 € TTC, Monsieur le Maire demande aux conseillers l'autorisation de signer ce devis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise le Maire à signer le devis présenté ci-dessus.

2nd OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN TRANSFORMATEUR ELECTRIQUE ET DE PASSAGE DE CABLES SOUTERRAINS ET AERIENS : REDACTION DE PACTE DE DEPOT CONSTITUTIF DE SERVITUDE

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé une convention de mise à disposition d'un transformateur électrique et de passage de câbles souterrains et aériens dans plusieurs parcelles, propriétés privées de la commune qui sont nécessaires pour l'implantation d'un transformateur électrique.

Le bureau des affaires foncières du département de la Sarthe est en charge de rédiger l'acte de dépôt constitutif de servitude en la forme administrative qui fera l'objet d'une publication au service de la publicité foncière compétent.

A cet effet, il est demandé de faire délibérer les membres du conseil municipal sur :

- l'accord sur la mise à disposition du transformateur électrique sur la parcelle A 338
- l'accord sur la création de servitudes aériennes et souterraines
- donner l'autorisation au maire de signer tous les documents concernant cet acte

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve la mise à disposition d'un transformateur électrique sur la parcelle A 338 et sur la création de servitudes aériennes et souterraines et autorise le Maire à signer tous les documents concernant cet acte.

3^{ème} OBJET : DECLARATION PREALABLE CONCERNANT L'ANTENNE ORANGE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du conseil municipal du 25 mai 2018, il a été décidé à l'unanimité l'installation d'un pylône Orange à la Vieille Cour, cette installation fait l'objet d'une recette annuelle à la commune de 2000 € et la commune a déjà perçu un acompte de 10%. Cependant, après avoir effectué la demande de déclaration préalable auprès du service ADS du Pays du Mans, il apparaît que l'emplacement se situe sur le domaine communal public en conséquence, le service instructeur des demandes d'urbanisme a émis un avis défavorable. Cependant, Monsieur le Maire informe les conseillers que cette décision est incohérente car il y a déjà une armoire téléphonique Orange d'une surface de 20 m² à cet endroit et conclut qu'il s'oppose à leur décision et que l'installation aura lieu. Il demande aux conseillers de soutenir dans sa décision afin d'autoriser cette installation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante soutient la décision de Monsieur le Maire concernant la réalisation de l'installation du pylône.

4^{ème} OBJET : IMPLANTATION D'UN NOEUD DE RACCORDEMENT OPTIQUE

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a rencontré Mme Louise-Hamel, responsable de secteur de déploiement du très haut débit sur le département de la Sarthe, il est demandé d'autoriser le Maire à implanter un NRO sur la commune au niveau du lieu-dit La Vieille Cour. Le NRO est le point d'entrée majeur pour les opérateurs commerciaux et fournisseurs d'accès Internet pour la livraison des services aux abonnés. Il s'agit d'un shelter béton préfabriqué d'une surface de 12 à 18 m².

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée municipale autorise le Maire à implanter un NRO sur la commune au niveau du lieu-dit La Vieille Cour.

5^{ème} OBJET : NOMINATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU CONSEIL D'ECOLE

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à la démission de Cédric CATOIS, il convient de nommer un conseiller au conseil d'école. Il propose Jean-Marie FROGER, celui-ci accepte. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, M Jean-Marie FROGER est nommé au conseil d'école.

6^{ème} OBJET : DELIBERATION POUR LA FISCALITE 2019

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à la mise en place du régime de la FPU (Fiscalité professionnelle Unique) par la communauté de communes du Gesnois Bilurien, la direction départementale des finances publiques de la Sarthe nous demande de régulariser la situation et de prendre une délibération précisant que le conseil municipal décide de rapporter toutes les délibérations prises antérieurement en matière de taxe professionnelle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de rapporter toutes les délibérations prises antérieurement en matière de taxe professionnelle suite à la mise en place du régime de la FPU (Fiscalité professionnelle Unique) par la communauté de communes du Gesnois Bilurien.

7^{ème} OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune a reçu le 9 août 2018 des avis de sommes à payer du SAEP de Dollon concernant la redevance modernisation pour un montant total de 6 451,24 €. Cette somme a été réglée par le SAEP de Dollon à l'agence de l'eau pour le compte de la commune, il convient d'effectuer une décision modificative afin de régulariser la situation :

Projet de décision modificative n° 1 du Budget Assainissement 2018

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Chap 023	Autofinancement complémentaire	- 6 460
Chap 70 - 706129	Reversement à l'agence de l'eau	+ 6 460

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chap 21 - cpte 2158	Autres immobilisations	- 6 460	Chap 021	Autofinancement complémentaire	- 6 460

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modificative présentée ci-dessus.

8^{ème} OBJET : DECISION MODIFICATIVE n°1 DU BUDGET COMMUNAL 2018

Monsieur le Maire informe les conseillers que le trésor public de St-Calais a procédé à un contrôle comptable le 7 septembre 2018, il apparaît que les travaux d'enfouissement rue de la Liberté réalisés en 2012 n'ont pas été amortis. Il convient d'effectuer une décision modificative n°1 sur le budget communal 2018 afin de régulariser la situation et convenir de la durée d'amortissement de ces travaux :

Proposition durée amortissement sur 5 ans

20422	France Telecom Enfouissement de réseaux	4079,56
	France Telecom Enfouissement de réseaux	1667,59
	Dissimulation artère France telecom	5133,83
	Dissimulation réseaux France telecom	2158,41
	Part projet Tel Enfouissement	3895
	Part projet Tel Enfouissement	9511
		26445,39

Proposition durée d'amortissement sur 10 ans

204131	Participation de l'Etat au projet enfouissement	7946
204133	Participation du Dép au projet Enfouissement	3226

Projet de décision modificative n° 1 du Budget Communale 2018

Dépenses de fonctionnement

Chap 022 Dépenses imprévues	-6410
Chap 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	
Cpte 6811 Dotations aux amortissements	6410

Recettes d'investissement

Chap 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	6410
	2804131 795
	2804133 323
	2804422 5292
Chap 10 Dotations fonds divers	-6410
Cpte 10222	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la durée d'amortissement des travaux présentés ci-dessus ainsi que la décision modificative.

9^{ème} OBJET : DEVIS TYROLIENNE

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à signer le devis d'une tyrolienne avec balançoire disque d'un montant de 579 € TTC auprès de la sté Mon aménagement jardin.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis présenté ci-dessus et également le devis des éléments de fixations (poteaux) de cette tyrolienne.

10^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

. **Information sur la bathymétrie des lagunes** : suite aux relevés de boues effectués courant juin 2018, le curage des trois bassins est préconisé à court terme (2019-2020) car le taux d'envasement est supérieur (bassin 1) et proche (bassins 2 et 3) de 30%. La surface nécessaire à la valorisation agricole de l'ensemble des boues est estimée à 60 hectares épandables. Les opérations de curage devront être précédées d'une étude préalable à la valorisation agricole des boues si l'épandage est retenu comme solution d'évacuation des boues. Monsieur le Maire propose aux conseillers de reporter ces curages en 2020-2021 pour des raisons financières qui pourront s'élever au minimum pour un montant de 40 000 €.

. **Logo St-Michel-de-Chavaignes** : Monsieur le Maire informe les conseillers que Sandrine Weinhard a retravaillé le logo de la commune afin que celui-ci puisse être utilisé pour l'impression de support à coller aux portières des véhicules de la commune (camion et utilitaire Renault Kangoo).

. **Point travaux sur la commune** : de gros travaux de rénovation d'électricité ont eu lieu à l'école, restauration en cours des plaques commémoratives pour le centenaire de la guerre 14-18 par Laure Allanot.

. **Information PLUi** : Monsieur le Maire informe les conseillers que nous sommes dans l'étape 3 de l'élaboration du PLUi qui concerne les orientations d'aménagement et Plan local d'habitation, le zonage et le règlement, la mise en œuvre du projet dans l'espace et dans le temps, la traduction des objectifs du PADD. Il rajoute qu'avant la mi-octobre, il est demandé à la commune de recenser sur une carte toutes les haies protégées et de déterminer les bâtiments qui feront l'objet d'un changement de destination pour les 15 années à venir.

. **Remerciements** : le Comité Mains d'art remercie Monsieur le Maire et la municipalité pour son soutien important (financier et logistique) lors de la manifestation Mains d'art 2018.

. **Emplacement pyramide** : lors des manifestations Mains d'art 2018 il a été réalisé une pyramide, il convient de déterminer l'emplacement de cette œuvre, plusieurs propositions ont été suggérées, après en avoir délibéré, il est proposé de l'installer à l'entrée du lotissement de la Croix Fleurie sur la route de Thorigné sur Dué.

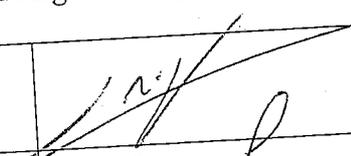
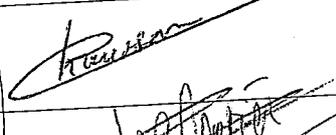
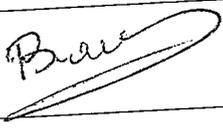
. **Cérémonie commémorative pour le centenaire du 11 novembre** : Cyrille Pelletier et Louis Baussan demandent, aux conseillers qui souhaitent se joindre à eux, leur aide pour l'organisation de manifestations pour la cérémonie commémorative du centenaire du 11 novembre (exposition, chants, et y associer également l'équipe enseignante).

. **Dates à retenir** :

- Journées du patrimoine les 15 et 16 septembre 2018
- Vide-grenier le dimanche 30 septembre 2018
- Randonnée pédestre et vtt organisée par le Vélo Sport de St-Michel le 7 octobre 2018

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL		Isalyne HERIVEAU	Excusée pouvoir à Florence BARBIER
Florence BARBIER		Jean-Marie FROGER	
Jean-Claude POTTIER		Catherine CROTEAU	Excusée pouvoir à Pierrette BUNEL
Cédric CATOIS		Sandrine WEINHARD	excusée
Jérôme CHERON	excusé	Pascale CHAUSSON Secrétaire de séance	
Louis BAUSSAN		Cyrille PELLETTIER	